



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 03 juin 2026

N° DEL2026/06-0152

L'an deux mille vingt-six le trois juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

Date de la convocation : mercredi 27 mai 2026

Présents :

Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marianne SAVARY (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Jean DUPOUY (MONT DE MARSAN), Marie-Laure LAFARGUE (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Bernadette YOUNG (SAINT-AVIT), Paul LAUSSUCQ (BRETAGNE DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Pierre MALLET (BENQUET), Benoît RÉMOND (CAMPET ET LAMOLERE), Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS (GAILLERES), Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN (GELOUX), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Denis CAPDEVIOILLE (UCHACQ ET PARENTIS), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Alain BONTE (MONT DE MARSAN), Jean-François CABANNES (MONT DE MARSAN), Bernard KRUYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Paule BOURDET (SAINT PIERRE DU MONT), Lucienne SELLIEZ (SAINT MARTIN D'ONEY), Martine PORTUGHESE (SAINT PIERRE DU MONT), Eric MEZRICH (SAINT PIERRE DU MONT), Fabienne HARTÉ (BRETAGNE DE MARSAN), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Sabine DONNOT (SAINT PERDON), Pauline SAINT-JEAN (BENQUET), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN), Bruno LOM (MONT DE MARSAN), Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN), Isabelle COLAS-JALABERT (MONT DE MARSAN), Valérie GRAYON (MONT DE MARSAN), Cathy GARBEZ (MONT DE MARSAN), Stéphanie MOREAU (MONT DE MARSAN), Quentin MOURONVAL (MONT DE MARSAN), Priscillia GARCIA (MONT DE MARSAN), Margaux FRITSCH (MONT DE MARSAN), Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN), Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN), Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN), Julie PUYSEGUER (MONT DE MARSAN)

**Excusés avec procuration :**

Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Frédéric DUTIN, Catherine BLAIN (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean DUPOUY, Delphine LEBLANC (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean-Philippe GORI

Représentée :

Emilie LABEYRIE représenté par Benoît RÉMOND (CAMPET ET LAMOLERE)

Absents :

Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Nicolas LEREGLE (MONT DE MARSAN), Salima SENSOU (MONT DE MARSAN)

Secrétaire de séance : Jean-François CABANNES

Nombre de membres en exercice	57
<u>Présents</u>	51
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	52

OBJET : PROGRAMMATION DE L'APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE PROJETS AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

Rapporteur : Marie-Laure LAFARGUE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'interventions spécifiques.

La déterritorialisation de l'action publique constitue l'essence même de la politique de la ville. Elle implique donc une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers. Elle s'inscrit dans un périmètre d'action identifié, appelé « géographie prioritaire ». L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence.

Elle concerne donc les quartiers du Peyrouat élargi (Peyrouat et extensions Gouillardet - Hélène Boucher – Cité du Rond) à Mont de Marsan et de la Moustey à Saint-Pierre du Mont. Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2026 » ciblent prioritairement les habitants de ces quartiers.



Il s'agit, ici, d'une dynamique intercommunale, qui permet une logique d'innovation sociale. C'est la raison pour laquelle, Mont de Marsan Agglomération a lancé un appel à projets commun avec la Préfecture, permettant aux acteurs associatifs du territoire de s'inscrire, à travers les projets proposés dans les axes de développement économique et social du contrat de ville.

Conformément aux orientations fixées dans le contrat de ville 2024-2030 signé le 19 mars 2024, les projets retenus s'inscrivent dans l'une des thématiques suivantes et selon les priorités définies ci-dessous :

- Développement économique, insertion, formation,
- Habitat et cadre de vie – Tranquillité publique,
- Éducation, émancipation et cohésion sociale (culture, sports, loisirs, santé, parentalité),
- Citoyenneté et accès au droit.

A partir des enjeux de territoire co-construits avec l'ensemble des partenaires, y compris les habitants (conseils citoyens), les porteurs associatifs ont pu ainsi soumettre les actions qui, selon eux, étaient à même de répondre aux problématiques relevées comme étant prioritaires.

L'année 2026 marquera la troisième année du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Mont de Marsan Agglomération et sera dédiée, notamment, à la préparation de l'évaluation à mi-parcours.

L'appel à projets 2026 du contrat de ville s'est déroulé du 12 novembre 2025 au 4 janvier 2026. Une réunion partenariale d'instruction des dossiers s'est tenue le 5 février 2026. La consultation auprès des conseils citoyens a eu lieu le 28 janvier 2026. Un comité de pilotage s'est tenu le 1^{er} juin 2026 pour statuer sur la programmation financière.

L'enveloppe financière du présent appel à projets est de 143 000 € correspondant à la contribution de Mont de Marsan Agglomération.

68 actions au titre de cet appel à projets ont été déposées.

Les critères retenus dans l'analyse technique ont été les suivants :

- . critère 1 : cohérence avec le contrat de ville,
- . critère 2 : partenariats développés dans le cadre de l'action,
- . critère 3 : territoire concerné par l'action,
- . critère 4 : présence ou non de co-financement,
- . critère 5 : public touché par l'action.

Ils prennent également en compte les priorités transversales que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations, la dimension intergénérationnelle et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. La participation des habitants constitue également un axe majeur qui a été intégré au contrat de ville.

La répartition financière en fonction des thématiques du contrat de ville ci-dessous correspond aux actions retenues par Mont de Marsan Agglomération et donc subventionnées.



Le tableau ci-dessous indique les subventions allouées par projet dans le cadre de l'appel à Projets 2026 du Contrat de Ville, partie agglomération :

Pilier développement économique des quartiers, insertion, emploi, formation en apprentissage		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
Stade montois Prépasport	Parcours de Remobilisation Éducatif Personnalisé Autour du Sport Parcours d'intégration sociale des jeunes par un accompagnement afin de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle. Public 18/25 ans.	14 500
Association Quartier de la Moustey	Emploi et insertion – Cohésion sociale et parentalité – Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité – Accueil de Loisirs et espace jeunes – Accueil de stagiaires et jeunes en formation – Rénovation du quartier par des chantiers d'insertion – Projet Alphacadémie	37 500
Association Bois et Services	Insertion, formation et accompagnement à l'emploi – Mobilité – Inclusion numérique – Atelier socio-linguistique – Atelier code de la route -	13 000
CREPI PYRENEES Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion	Rallyes des métiers dans les collèges	3 000
AST	Révéler les Invisibles : un accompagnement sur mesure vers l'emploi et la formation pour les jeunes des QPV.	1 000
ADIE Association pour le droit à l'initiative économique	Favoriser la création d'entreprises et l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi	1 000
TOTAL		70 000
Pilier éducation et parentalité		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
Association Familiale Laïque	Des vacances collectives pour les enfants et les jeunes. Accès aux loisirs – Promotion, et campagne d'information	500
Les mots forts	Accompagner les personnes dans le programme de soutien à la scolarité	1 500
ALIFS	Tous ensemble pour l'égalité	1 000
TOTAL		3 000



Pilier Cohésion sociale / Culture		
Acteurs	Action	Subvention allouée
Association Esport	Initiation, tournoi, sensibilisation à un bon usage	2 000
Café Music	AGORA Culturelle et Citoyenne Résidence de quartier	11 000
Couleurs Caraïbes	Harmonie éducative : fusionner l'artistique, la culture dans les quartiers	3 000
Théâtre des Lumières	Découverte et initiation à la Commedia Del Arte	3 350
Compagnie Rout le Monde fait comme s'il était normal (Le Merveilleux)	Labo stand up : Stages théâtraux intergénérationnels dans le cadre de la Résidence humoristique.	1 500
Ligue de l'enseignement	Conseil citoyens : vers une démarche participative et une implication des habitants	1 000
Vert de Terre	La mobilité en harmonie Activités sportives et socio-culturelles	2 000
TOTAL		23 850

Pilier Santé Sport		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
ANPAA Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	Prévention et réduction des risques des conduites addictives à destination des jeunes et des professionnels qui les accompagnent	1 000
Job Equilibre	Programme prévention santé : prendre soin de toi	1 500
UFOLEP	UFOSTREET : sports, cultures urbaines et citoyenneté. Projet Tous en deux roues	5 500
Stade montois	Tennis de table : initiation et pratique Rugby : Initiation, tournoi, projets culturels et prévention santé Handball : Initiation et pratique Haltérophilie et musculation : Initiation et pratique Animations sportives, ludiques, sociales et citoyennes	10 500



ASAE	Boxe thaï et boxe thérapie	1 800
DREAM LANDES	Initiation et perfectionnement aux cultures urbaines	5 000
USEP Union départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré	Actions sportives, culturelles et citoyennes en favorisant la mixité sociale en direction des écoles QPV	2 000
Futsal Center Moun	Coupe du Moun des quartiers	1 000
TOTAL		28 300

Pilier Citoyenneté - Accès au droit et valeurs républicaines		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
INFODROITS	Permanence d'information et d'orientation juridique et actions de sensibilisation auprès des habitants.	5 500
Ligue des Droits de l'Homme	Valeurs de la République et vivre ensemble	2 500
MRAP	Accès aux droits et à la citoyenneté – Lien social	1 350
Compagnons Bâtisseurs	Auto-Réhabilitation Accompagnée / L'atelier de quartier de la Moustey et le Bricobus	5 000
CDAD	L'accès au droit pour tous	1 000
CIDFF	Actions aux droits / Remobilisation sociale des femmes	2 500
TOTAL		17 850

Au-delà de ces aides financières, Mont de Marsan Agglomération propose un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets afin notamment de créer des synergies autour des thèmes traités, des territoires et des publics concernés. Cette démarche de développement social des deux quartiers prioritaires de l'agglomération représente un enjeu majeur de convergence entre les pouvoirs publics et l'initiative locale citoyenne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014.767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains



Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

Vu la délibération n°2024/03-0042 du Conseil Communautaire du 5 mars 2024 relative à l'adoption du Contrat de ville 2024-2030

Vu l'appel à projets lancé par Mont de Marsan Agglomération au titre de l'année 2026,

Vu l'avis consultatif des conseils citoyens du 29 janvier 2026,

Vu le comité de pilotage du 1^{er} juin 2026,

Vu l'avis de la commission « cohésion sociale en charge de la politique de la ville, du logement et des gens du voyage » en date du 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à l'unanimité,

Paul GERBAUD, Stéphanie MOREAU n'ont pas pris part au vote,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER le versement d'une subvention totale d'un montant de 143 000€ aux porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville 2026 » conformément à la répartition ci-dessus exposée,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 040-244000808-20260603-260603H2609H1-DE



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».